

République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Délibération N° 2026/0309-003 du Conseil d'Administration du CCAS

Séance du lundi 9 mars 2026

Etaient présents :

J. BIGOT - D. JEANNIN - M. ANDRIEU - J.L. AURIAU - J. BETTENCOURT - V.
BIGOT-THERINCA - A. CHENU - J.L. CREVEL - F. DUVAL - R. DUVAL - T. GUILBERT
- D. POUYER - D. VALIN - C. VISCART

Excusés:

Myriam BEGAUD a donné pouvoir à Fernande DUVAL.
Jean-Noel MAITRINAL a donné pouvoir à Jean Louis CREVEL.
Jean BOUVIGNIES a donné pouvoir à Arlette CHENU.

Assistaient également :

S. AKINTOLA, S. DE ALMEIDA, K. GEST, M. LEMOINE, M. LHERMEROUT, A.
RENAULT

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le neuf du mois de mars à 18 heures,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la
présidence de Monsieur Joël BIGOT, Président du CCAS.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 10 février 2026 n'a pas fait l'objet
de remarques, il est donc adopté.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

BUDGET CCAS

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2026 AU BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE

LE QUORUM CONSTATE,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le budget annexe Résidence Autonomie par délibération N°2025/1013-004 au Conseil d'Administration du 13/10/2025 a voté son budget 2026 en inscrivant une subvention d'équilibre à hauteur de 170 000 €,

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	577 700.00 €	407 700.00 €
Besoin de financement		170 000.00 €

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité et Coopération Internationale du 16 février 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE le versement d'une subvention du budget CCAS au budget Résidence Autonomie d'un montant maximum de 170 000 Euros pour l'année 2026,

DIT que cette somme sera imputée au compte prévu par la nomenclature M57.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Fait à Petit-Couronne,

Le Président,

Joël BIGOT

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Déposé en préfecture le :

Affichage le :

Centre Communal d'Action Sociale
Maison de la Solidarité
160 rue du Général Leclerc
76650 PETIT-COURONNE
Tél 02.32.11.64.70 / Fax 02.35.67.75.66